
PROGRAMME EN ENVIRONNEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES 2026

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE.....	3
2. OBJECTIFS.....	3
3. PRINCIPES DIRECTEURS.....	3
4. CLIENTÈLE ADMISSIBLE	3
5. QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES ?.....	3
6. QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS NON ADMISSIBLES ?.....	4
7. QUEL SOUTIEN FINANCIER PEUT-ON OBTENIR ?	4
8. QUELLES SONT LES DÉPENSES ADMISSIBLES ?	4
9. QUELLES SONT LES DÉPENSES NON ADMISSIBLES ?	4
10. QUELLES SONT LES PÉRIODES DE DÉPÔT ET LES MÉCANISMES POUR DÉPOSER UN PROJET ?	5
11. COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?.....	5
12. COMMENT LE BÉNÉFICIAIRE DOIT-IL FAIRE LE BILAN DE SON PROJET ET QUELLES SONT LES MODALITÉS DE VERSEMENT ?	5
13. INFORMATION.....	6

1. MISE EN CONTEXTE

La MRC de La Mitis souhaite soutenir les initiatives favorisant des milieux de vie plus sains, actifs et sécuritaires. Ce programme vise notamment à encourager les déplacements actifs, l'activité physique et le développement d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie.

2. OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de :

- Favoriser les déplacements actifs et sécuritaires
- Encourager l'adoption de saines habitudes de vie
- Soutenir des projets structurants ayant des retombées collectives
- Réduire les inégalités sociales de santé
- Favoriser la concertation entre les partenaires du milieu

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les projets soutenus doivent :

- Avoir une portée populationnelle
- Être concertés
- Tenir compte des inégalités sociales de santé
- Reposer sur des pratiques reconnues comme efficaces
- S'inscrire dans une perspective de développement durable

4. CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- Municipalités
- Organismes à but non lucratif
- Établissements d'enseignement
- Tables et regroupements du milieu
- Autres organismes dont la mission est compatible avec les objectifs du programme

5. QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES?

Le programme soutient notamment :

- Les projets favorisant les déplacements actifs et sécuritaires
- Les plans de mobilité active
- Les aménagements favorisant l'activité physique
- Les activités de sensibilisation et de formation
- L'acquisition de matériel lié à la mobilité active

- Services-conseils en mobilité active
- Les projets visant à améliorer les environnements de vie

Exemples :

- Supports et bornes de réparation de vélos
- Haltes, sentiers et espaces verts
- Ateliers sur la sécurité routière
- Achat de matériel favorisant les déplacements actifs

Cette liste est non exhaustive.

6. QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS NON ADMISSIBLES?

- Les projets à caractère privé ou commercial
- Les dépenses de fonctionnement régulier
- L'achat, la construction ou la rénovation de bâtiments
- Les projets sans retombées collectives
- Les dépenses déjà couvertes par d'autres programmes

7. QUEL SOUTIEN FINANCIER PEUT-ON OBTENIR?

- Le soutien financier est accordé selon les sommes disponibles
- L'aide financière maximale est déterminée annuellement
- La MRC se réserve le droit de réduire les montants demandés selon les disponibilités financières
- Une contribution du promoteur ou de ses partenaires est encouragée

8. QUELLES SONT LES DÉPENSES ADMISSIBLES?

- Coûts de main-d'œuvre et charges sociales
- Honoraires professionnels
- Achat d'outils et de matériel directement liés au projet

9. QUELLES SONT LES DÉPENSES NON ADMISSIBLES?

- Achat ou rénovation de bâtiments
- Dépenses de fonctionnement régulier
- Dépenses engagées avant l'acceptation du projet
- Dépenses déjà financées par d'autres programmes
- Dépenses non directement liées au projet

10. QUELLES SONT LES PÉRIODES DE DÉPÔT ET LES MÉCANISMES POUR DÉPOSER UN PROJET?

Avant de déposer un projet, le promoteur est invité à communiquer avec la MRC afin de valider son admissibilité.

Appels de projets :

1er appel : 7 avril au 5 juin 2026

Réponse des demandes entérinées au Conseil de la MRC de juillet 2026.

2e appel : 17 août au 16 octobre 2026

Réponse des demandes entérinées au Conseil de la MRC de novembre 2026.

3e appel : 11 janvier au 12 mars 2027

Réponse des demandes entérinées au Conseil de la MRC d'avril 2027.

Les demandes doivent être déposées à l'aide du formulaire prévu à cet effet et être accompagnées des documents nécessaires à leur analyse.

11. COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS?

Critères de sélection :

- Cohérence avec les objectifs du programme
- Qualité de la planification et faisabilité
- Concertation avec les partenaires
- Retombées pour la population
- Prise en compte des inégalités sociales de santé
- Contribution à des milieux de vie plus sains et sécuritaires

Le projet devra obtenir l'approbation de l'agent en promotion et prévention des saines habitudes de vie de La Mitis ou l'agente de planification, de programmation et de recherche en mode de vie physiquement actif de Santé Québec.

12. COMMENT LE BÉNÉFICIAIRE DOIT-IL FAIRE LE BILAN DE SON PROJET ET QUELLES SONT LES MODALITÉS DE VERSEMENT?

- Une convention d'aide financière sera signée entre la MRC et le bénéficiaire
- 70 % de l'aide sera versée à la signature de l'entente
- Le solde de 30 % sera versé à la réception de la reddition de comptes finale
- Le bénéficiaire devra transmettre un rapport d'activités, un bilan financier et les pièces justificatives
- La MRC pourra exiger le remboursement total ou partiel de l'aide financière si les conditions prévues ne sont pas respectées

13. INFORMATION

Pour plus de détails, vous pouvez joindre :

Kathy Laplante

Coordonnatrice au développement

MRC de La Mitis

418 775-8445

poste 2256

klaplante@mitis.qc.ca